

persécution libérale. à l'illustre Mgr Taché. En écoutant son récit, simple et exact comme un procès-verbal, nous entendrons, dans le chef, tous les soldats de cette lutte mémorable, toutes les victimes de cette grande iniquité, M. Bernier, alors surintendant de la Section catholique du Bureau d'éducation, qui depuis, dans une enceinte illustre, ne cesse de demander justice avec une voix si retentissante, M. Prendergast, etc. (1)

"Une histoire bien ancienne et que l'on enseigne ordinairement dans les écoles confessionnelles, même dans celles des juifs, nous dit : " Le riche avait des brebis et des bœufs en très grand nombre ; mais le pauvre n'avait absolument rien hors une brebis bien petite... Mais un étranger étant venu chez le riche... il enleva la brebis de l'homme pauvre et apprêta un mets à l'homme qui était venu chez lui (*Les Rois*, II, c. 12.)

"Comme l'histoire se répète, voici ce qui arriva. Le gouvernement de Manitoba avait des centaines de mille, des millions de piastres. A côté de lui se trouvait la section catholique du Bureau d'Education qui, à force d'économie et même de sacrifices, s'était fait un fonds de réserve conformément à la loi... Le 12 juillet 1889, l'honorable Secrétaire d'Etat écrivit à M. T. A. Bernier", l'éminent surintendant catholique, "pour demander la remise du fonds de réserve, en ajoutant : " Cette demande ne porte " que sur un détail d'administration interne et nullement sur la " propriété des deniers en question, laquelle est définitivement " acquise et ne pourra souffrir de doute en aucun temps." (2)

Les fonds de réserve, formant une somme de \$13,879.47, furent remis au gouvernement le 22 juillet. Aucune des lois alors existantes n'autorisait le gouvernement à reprendre ces fonds, et la justice la plus élémentaire voulait qu'ils fussent employés au bénéfice des écoles catholiques auxquelles ils appartenaient.

La section catholique du Bureau d'Education fit des instances pour que cet argent fût distribué aux écoles. On ne tint aucun compte de ses justes réclamations. La somme fut versée dans les fonds consolidés de la province. Le trésorier provincial la comptait comme une des économies opérées par l'administra-

(1) M. Prendergast avait donné sa démission de ministre dès que le gouvernement eut pris une attitude hostile à la race française et à la religion catholique. " *L'Ouest canadien*, journal hebdomadaire fondé et dirigé en grande partie par l'hon. Secrétaire-provincial, disparut avec lui... Cette feuille tombait, après s'être soulevée parée de fleurs littéraires pleines de parfum et de fraîcheur ; elle devenait comme le lincoïl de la carrière ministérielle qui l'avait fait naître. Ces deux existences, par trop courtes, étaient ensevelies ensemble, victimes de la même trahison " Mgr Taché, *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, pp. 16-11

(2) *Une page de l'histoire des écoles de Manitoba*, p. 72.